



NE TOUCHEZ PAS À NOS CONGÉS

C'EST UN DROIT !

Ne touchez pas à nos congés, c'est un droit !

Nous, personnels du MAA, nous voulons faire part de notre indignation et de notre colère devant les mesures inscrites dans l'ordonnance du 15 avril 2020 sur l'imposition de congés et/ou RTT.

Alors que nous vivons tous une période particulièrement stressante, alors que certains d'entre nous se sont vus ou voient des proches touchés par l'épidémie, alors que les personnels de ce ministère ont fait la preuve de leur capacité à se mobiliser afin de maintenir la continuité du service public, dans les abattoirs, dans les établissements de l'enseignement agricole, dans les services au public, malgré le manque aberrant de moyens de protection, **on veut aujourd'hui nous supprimer purement et simplement des jours de congés**. Cette décision brutale et unilatérale s'est effectuée sans aucune concertation avec les organisations syndicales !

Suite à la publication de [l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020](#) relative à la prise de jours de réduction du temps de travail (JRTT) ou de congés dans la fonction publique de l'État au titre de la période d'urgence sanitaire, **FO Agriculture** :

- rappelle que la crise sanitaire exceptionnelle, qui impose de nouvelles conditions de travail ou situations administratives, ne peut en aucun cas servir d'alibi pour porter atteinte aux droits fondamentaux des agents, et dénonce fermement les mesures portées par l'ordonnance susvisée ;
- réaffirme que la prise de congés, en période de crise comme en situation normale, n'a pas vocation à être imposée par l'employeur, mais relève du seul volontariat de l'agent ;
- réaffirme que le confinement n'est pas un temps de repos classique, y compris en ASA, comme l'a souligné à maintes reprises notre administration, cette position d'attente pouvant même être vécue par bon nombre d'agents comme une période de stress, d'anxiété, voire d'injustice et facteurs de RPS ;
- pointe que la perte de congés et JRTT, entraînée par le placement en ASA, des agents pendant cette période, constitue une injustice majeure, un facteur de conflits lors de la reprise d'activité et exige que le MAA donne instruction pour en limiter drastiquement l'application (en limitant le type d'ASA et le nombre d'agents concernés) ;
- refuse toute ponction de JRTT ou de congés arbitrairement appliquée par les chefs de services aux dépens des agents en situation de télétravail et exige que le MAA donne instruction en ce sens ;

- rappelle que ces situations administratives sont imposées par l'administration. Ce ne sont pas les agents qui choisissent d'être en ASA, mais bien leur situation qui le leur impose (certaines missions ne sont pas télétravaillables, certains agents n'ont pas pu être équipés pour télétravailler, certains ont un accès limité au réseau) ;
- exige que les jours d'absences en situation de maladie soient automatiquement décomptés de toute ponction de JRTT ou de congés et exige que le MAA donne instruction en ce sens ;
- demande la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées pour passer de la répression contre les agents publics à une recherche de conciliation entre missions de service public et intérêts des agents, par exemple en autorisant la prise des congés 2020 sur l'année 2021 (déplafonnement des CET), en valorisant et en accompagnant les agents dans leur possibilité de télé-formation ou encore en permettant le don de jours de congés ;
- appelle ses adhérents et sympathisants, dans l'ensemble des services, agences et établissements publics, à combattre les effets néfastes de cette ordonnance, à s'opposer à son application et à ce que les agents soient renvoyés à l'arbitraire de chaque chef de service.

Nous n'acceptons pas qu'on profite d'une catastrophe et d'une crise sanitaire, en partie générée par le manque de moyens de protection et de soins, résultant des coupes systématiquement opérées dans les dépenses publiques et découlant des mesures de restrictions budgétaires, dont nous avons déjà fait les frais pour rogner nos droits à congés et nos garanties statutaires.

FO continue à faire respecter vos droits durant cette période de crises...



Suivez toute l'actualité : fo-agriculture.fr

